

*Extrait de la convention internationale des droits des enfants
Adoptée le 20 novembre 1989 par l'ONU*

Tu peux compter sur tes dix droits



Le droit à la vie

Les enfants doivent profiter des meilleures conditions pour leur développement, manger à leur faim, avoir un toit qui les protège.



Le droit à la santé

Selon l'article 24 tout enfant "a droit de jouir du meilleur état de santé possible". Si l'enfant est malade, on doit lui donner des soins et des médicaments. Si l'enfant est handicapé, il doit recevoir des soins spéciaux.



Le droit à l'éducation

Tous les enfants doivent pouvoir apprendre à lire et écrire. Ils ont aussi droit aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques.
En France, la scolarisation est obligatoire de 6 à 16 ans.



Droit à la famille

L'enfant a le droit de vivre dans sa famille. Si ses parents sont séparés ou divorcés, il a le droit de voir son père sa mère même s'ils sont loin. Quand les parents se séparent les enfants ont leur mot à dire. En effet, à tout âge ils peuvent demander à être entendus par le juge et donner leur avis sur le choix du domicile...



Le droit à la protection contre le racisme et toutes formes de discrimination

Les enfants ont les mêmes droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou d'opinion.



Le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle et toutes formes de mauvais traitements

Les états doivent prendre des mesures pour protéger et aider les enfants maltraités.

Tout enfant doit savoir que son corps est à lui et que tout adulte doit le respecter. Personne ne peut l'acheter ou le vendre, lui faire subir des violences. Personne pas même ses parents.



Le droit à la protection contre l'exploitation dans le travail

L'enfant ne doit pas faire un travail qui mette en danger sa santé, son développement ou sa scolarité.

En dessous d'un certain âge, l'enfant ne doit pas travailler.



Le droit à la protection contre la guerre et la privation de liberté

Aucun enfant ne doit faire la guerre. Les états ne doivent pas enrôler des enfants de moins de 15 ans dans leurs forces armées.

Aucun enfant ne peut être torturé, condamné à mort, emprisonné à vie.



Le droit à une identité culturelle et religieuse

Tout enfant est une personne et a droit de choisir et pratiquer sa religion, apprendre la langue de ses parents, conserver ses traditions et avoir ses idées.



Le droit à la liberté d'opinion et d'expression

Selon la Convention, tout enfant, capable de discernement (c'est à dire qui peut se prononcer sur un problème, peser le pour et le contre) a le droit d'exprimer ses opinions (c'est à dire une idée personnelle sur tel ou tel sujet). Tout enfant a également le droit à la liberté d'expression c'est pouvoir penser librement mais aussi écrire, parler....

ALLO ENFANCE MALTRAITEE
0800.05.41.41
ou 119
ECOUTE ASSISTANCE INFORMATION